

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 15255

Intitulé

Art thérapeute

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association française de recherches et applications des techniques artistiques en pédagogie et médecine (AFRATAPEM)	Directrice

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330v Spécialités plurivalentes des services aux personnes (production à caractère artistique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'art-thérapeute est un professionnel qui exploite les bienfaits d'une technique artistique, notamment le pouvoir expressif, les effets relationnels, et la recherche du plaisir esthétique, afin d'aider des personnes à recouvrer, améliorer, maintenir des capacités d'expression, de communication ou de relation. Il stimule les capacités préservées physiques/mentales/sociales dites « parties saines » en exploitant les mécanismes humains du patient par une activité artistique adaptée afin de restaurer son estime, confiance et affirmation de soi conjointement avec une bonne qualité des ressentis physiques, la bonne adaptation de la structure corporelle et l'engagement dans l'élan moteur. L'art-thérapeute ne fait pas de psychothérapie ou discipline assimilée au sein de son atelier.

L'art-thérapeute exerce son activité sous l'autorité médicale (chef de service par exemple) ou sous l'autorité d'un directeur d'institution (directeur de maison de retraite par exemple).

Activités visées par le titre d'art-thérapeute :

- Réaliser un état initial (mental, physique et social) du patient, en collaboration avec l'équipe de soins.
- Construire un programme d'intervention art-thérapeutique dans le respect des prescriptions, du protocole général thérapeutique ou institutionnel, des règles déontologiques, de l'éthique sanitaire et également de sa spécificité disciplinaire (opération artistique, sites d'action...).
- Mettre en œuvre et adapter en séance, le programme d'intervention en respectant les capacités préservées du patient et son état lors de l'atelier.
- Conduire des actions d'évaluation art-thérapeutique (fiche d'observation, cube harmonique, items) avant, pendant et après la prise en charge.
- Retranscrire, tout au long du suivi, les résultats de prise en charge à l'autorité référente ou à l'ensemble de l'équipe en réunions de synthèse, tout en respectant le secret professionnel.

Les capacités attestées :

- Repérer les potentialités préservées du patient et celles qui dysfonctionnent (troubles de l'expression, de la communication, de la relation) dans les mécanismes sanitaires et sociaux relatif à l'activité artistique en collaboration avec l'équipe soignante.
- Elaborer une stratégie d'intervention respectant les objectifs, le protocole sanitaire de l'équipe, les prescriptions, les règles déontologiques et l'éthique sanitaire.
- Capacité à la polyvalence en technique artistique.
- Utiliser les mécanismes du processus artistique (ex : pouvoir d'entraînement et effets expressifs de l'Art, émotion ou motricité comme stimulation thérapeutique).
- Adapter et moduler ses outils d'évaluation aux publics concernés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs sanitaire et social, médico-pédagogique, enseignement spécialisé, médical :

- Hôpitaux publics, CHU notamment services de gériatrie, oncologie, neurologie, alcoologie, maternité, pédiatrie, soins palliatifs, troubles alimentaires, Cliniques publiques ou privées.
- Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), maisons de retraite.
- Etablissements de soins de suite et de rééducation : centres de rééducation fonctionnelle et neurologique ou de médecine physique et de réadaptation, maisons d'enfants à caractère sanitaire, établissements de repos et de convalescence.
- Services sanitaires et médico-pédagogiques : CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques), CAT (centres d'aide par le travail), CATTP (centres d'accueil thérapeutique à temps partiel).
- Etablissements d'enseignement spécialisé ou quartiers sensibles, classes relais.
- Centres sociaux, foyers d'accueil associations de réinsertion et organisations humanitaires : associations, fondations,
- Maisons d'arrêt...

Art-thérapeute et disciplines associées (musicothérapeute, dramathérapeute...)